

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 24 octobre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Roland GIBERTI - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Maryse JOISSAINS MASINI.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 007-6872/19/BM

**■ Attribution d'une subvention à la fédération de commerçants "Commerce en 13" pour le projet de digitalisation des commerces en centre-ville "ShopInSud" - Approbation d'une convention
MET 19/12674/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Construire une métropole de proximité proche de ses habitants en accompagnant tous les territoires dans leurs politiques en faveur du commerce de proximité et de l'artisanat d'une part et, soutenir l'activité économique de proximité en facilitant la vie des entreprises d'autre part, sont des orientations stratégiques phares de l'agenda du développement économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence, voté le 30 mars 2017 en Conseil Métropolitain.

Le commerce de proximité et l'artisanat contribuent en effet à améliorer le cadre de vie et constituent un facteur d'animation, un vecteur de lien social et de proximité. Cependant, certains territoires métropolitains voient ce tissu économique se fragiliser et perdre en dynamisme en raison, notamment, de l'émergence de nouveaux comportements d'achat (e-commerce...).

Depuis de nombreuses années, la concurrence en provenance des acteurs du e-commerce séduit de plus en plus de consommateurs par la simplicité du catalogue, la pression accrue sur les prix, les facilités de livraison et la recommandation des produits. La concurrence engendrée par les géants du e-commerce fragilise l'équilibre économique des commerces de proximité métropolitains et détourne de nombreux consommateurs vers des solutions consultables en ligne à partir d'un terminal mobile. De plus, les commerçants de proximité sont trop souvent isolés, et manquent d'une stratégie commune qui pourrait être démultipliée par de nouveaux outils de communication.

Signé le 24 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 20 novembre 2019

Dans un contexte de baisse d'attractivité des centres-villes métropolitains, il apparaît nécessaire de créer un outil au bénéfice des consommateurs et des commerces, une place de marché commune métropolitaine (marketplace) intégrant des offres et services équivalents aux plateformes leaders du e-commerce.

Pour répondre à cette problématique, la fédération de commerçants « Commerce en 13 » a imaginé une solution sous forme d'application, regroupant diverses fonctionnalités : le projet ShopInSud. Il s'agit d'une offre globale transversale, ayant vocation à répondre à diverses problématiques liées aux centres-villes, rencontrées par les habitants, utilisateurs, consommateurs et commerçants : logistique urbaine, mobilité, stationnement, gestion des déchets, digitalisation des commerces de proximité.

L'objectif est donc de proposer plusieurs applications développées par des start-ups, regroupées sous une seule et unique offre, afin de répondre aux besoins liés à la consommation des habitants, ainsi que leur qualité de vie en mutualisant cette offre de service.

Dans ce contexte et à titre expérimental, il est proposé au Bureau de la Métropole de soutenir la fédération de commerçants « Commerce en 13 » pour le lancement et la mise en œuvre du projet ShopInSud sur le territoire métropolitain en commençant par le centre-ville de Marseille à hauteur de 20 000 euros, correspondant 28 % du budget prévisionnel du lancement du projet.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La nécessité de soutenir le commerce de proximité, facteur d'attractivité des centres villes ;
- La contribution de cette initiative à la vitalité et au dynamisme commercial de l'hyper centre de Marseille ;
- L'intérêt d'un travail en synergie entre la Métropole et l'écosystème existant afin d'œuvrer ensemble au soutien et au développement de l'économie de proximité.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement de 20 000 euros au titre de l'année 2019 à la fédération de commerçants Commerce en 13 pour son projet de digitalisation des commerces en centre-ville « Shopin Sud ».

Signé le 24 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 20 novembre 2019

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs ci-annexée.

Article 3:

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tous les documents y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2019 de la Métropole – Sous Politique B370 – Chapitre 65 – Nature 65748 – Fonction 61.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Développement des entreprises,
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY